

Département
de la Moselle

COMMUNE DE NOVEANT-SUR-MOSELLE

Arrondissement
de Metz-Campagne
Nombre de Conseillers

élus :
19

Conseillers
en fonction :
18

Conseillers
présents
12

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Mardi 14 Mars 2006 - 20 heures 30.

Sous la Présidence de Monsieur Patrick MESSEIN, Maire

Présents : Mme JACQUEMOT S.; M. BARBA A. ; M. LESCASSE D.;
M. TERZIC D. ; M. HIRSCHAUER F.; M. HUTTAUX D.; M. SARATI
P.;
M. WINTERSTEIN M. ; M. NICOLAS J.; Mme LECAQUE H. ;
M. DETROIS J-C.

Excusés :

M. FIORLETTA M. (Procuration de vote à M. BARBA A.)
M. LOUYOT G. (Procuration de vote à M. LESCASSE D.)
Mme THOMAS B. (Procuration de vote à Mme JACQUEMOT S.)
M. MORO F.
Mme LALEU N.
Mme HOURCADE P.

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION ET DU COMPTE ADMINISTRATIF M14

04/2006

Le Conseil Municipal prend connaissance des résultats du Compte Administratif 2005 présenté par le Maire ; les soldes de ces comptes s'établissent comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

Recettes :	843 454.72 €
Dépenses :	<u>637 126.09 €</u>
Résultat 2005 – Excédent	206 328.63 €
Résultat antérieur reporté :	<u>0 €</u>
Résultat à affecter :	206 328.63 €

SECTION DES INVESTISSEMENTS :

Recettes :	3 703 254.94 €
Dépenses :	<u>3 592 972.99 €</u>
Résultat 2005 – Excédent	110 281.95 €
Résultat antérieur reporté :	<u>51 537.30 €</u>
Résultat d'investissement cumulé :	161 819.25 €

RESULTAT GLOBAL : Excédent 368 147.88 €

Le Conseil Municipal décide d'affecter l'excédent de fonctionnement, soit 206 328.63 €, au financement des restes à réaliser.

A l'unanimité, le Conseil Municipal, hors la présence du Maire et sous la Présidence de Monsieur Francis HIRSCHAUER, 1^{er} Adjoint, approuve le Compte Administratif de l'exercice

2005 ainsi que le Compte de Gestion, établi par le receveur municipal, qui s'avère en tout point conforme au Compte Administratif présenté par le Maire.

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION ET DU COMPTE ADMINISTRATIF M49

05/2006

Le Compte Administratif de Service Eau & Assainissement présente les résultats suivants :

SECTION D'EXPLOITATION :

Recettes :	221 285.95 €
Dépenses :	<u>237 383.55 €</u>
Résultat 2005 – Déficit	- 16 097.60 €
Résultat antérieur reporté :	<u>77 528.26 €</u>
Résultat à affecter :	61 430.66 €

SECTION DES INVESTISSEMENTS :

Recettes :	1 398 684.71 €
Dépenses :	<u>1 400 859.08 €</u>
Résultat 2005 – Déficit	- 2 174.37 €
Résultat antérieur reporté :	<u>23 659.73 €</u>
Résultat d'investissement cumulé :	21 485.36 €

RESULTAT GLOBAL : Excédent 82 916.02 €

Le Conseil Municipal, après examen hors la présence du Maire et sous la Présidence de Monsieur Francis HIRSCHAUER, 1^{er} Adjoint, approuve le Compte Administratif 2005 du service Eau & Assainissement et décide d'affecter l'excédent de fonctionnement, soit 61 430.66 €, à l'excédent reporté.

Par ailleurs, constatant que le Compte de Gestion, établi par le receveur municipal, est en tout point identique au Compte Administratif, le Conseil Municipal approuve également ce document.

Modification du plan de subvention SACR

06/2006

Par délibération en date du 16 septembre 2004, le Conseil Municipal a fait acte de candidature pour adhérer au S.A.C.R. (Soutien à l'Aménagement des Communes Rurales) pour la période 2005-2007. Par délibération du 12 Mai 2005, le montant de la dotation accordée pour les trois ans a été répartie sur quatre projets, à savoir :

- la voirie communale avec une dotation de 120 000.00 €
- la rénovation du logement du clou pour 4 020.00 €
- les sanitaires du canal pour 12 540.00 €
- un premier tronçon de la traverse de la commune de Novéant pour 71 835.00 €

Au vu des nouveaux projets communaux, le Conseil Municipal décide d'affecter la dotation prévue pour la traverse de la commune, soit 71 835.00 €, au projet de création d'un city-stade sur le complexe sportif de la Forge. Il donne délégation à Monsieur le Maire pour signer la convention modifiée avec le Conseil Général.

Maîtrise d'œuvre du city stade

07/2006

Le Maire donne lecture aux membres du Conseil Municipal d'un acte d'engagement incluant convention d'études et de maîtrise d'œuvre des travaux d'aménagement et de création d'un city-stade sur le complexe sportif de la Forge.

La mission proposée par le bureau d'études LAMM & HAYOTTE de Nancy se décompose en 7 phases, à savoir une étude préliminaire, un avant-projet, une étude de projet, l'assistance à la maîtrise d'ouvrage pour la passation des contrats de travaux, l'étude d'exécution, la direction de l'exécution des contrats de travaux et l'assistance aux opérations de réception.

La rémunération du maître d'œuvre est fixée à 5.5% du coût des travaux.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer l'acte d'engagement avec le bureau LAMM & HAYOTTE.

OCTROI DE SUBVENTIONS

08/2006

Monsieur le Maire fait état des différentes demandes de concours demandées par plusieurs associations pour leur budget de fonctionnement pour l'année 2006.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide, au vu de l'action de solidarité menée par les différentes associations, d'octroyer à chacune d'elle la somme de 30.00 €. Les bénéficiaires sont :

- l'association des accidentés de la vie (FNATH)
- le secours catholique
- l'association prévention routière
- l'association française des sclérosés en plaque
- l'association française contre les myopathes
- le comité des maladies respiratoires de Moselle
- l'association des donneurs de sang
- S.O.S. Amitié
- Le Club Sanzal

Subvention à l'association école de musique d'Ars-sur-Moselle

09/2006

Par courrier adressé à la Commune en date du 06 Mars 2006, l'association "Ecole de Musique et de Danse d'Ars-sur-Moselle" sollicite l'octroi d'une subvention de fonctionnement. Elle compte actuellement 10 enfants de la commune de Novéant.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'octroyer à cette association une subvention d'un montant de 100.00 €

Subvention à la "Chaîne de la Mémoire"

10/2006

Le Maire donne lecture d'un courrier en date du 29 janvier par lequel l'association "La Chaîne de la Mémoire" demande une participation de la commune pour la réalisation de ses projets audiovisuels.

Le but de cette association est l'enregistrement de témoignages oraux. Il s'avère par conséquent indispensable pour celle-ci de disposer d'un matériel d'enregistrement performant. Elle sollicite l'octroi d'une subvention de 150 € pour l'achat d'un caméscope et divers accessoires.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, vu l'action engagée par cette association dans la manifestation "la Marche des Passeurs" organisée par les communes d'Arnaville et de Novéant-sur-Moselle, décide d'octroyer à l'association "La Chaîne de la Mémoire" une subvention d'un montant de 150.00 €.

COTISATION AU P.A.I.O.

11/2006

La Permanence d'Accueil, d'Information et d'Orientation de Metz Campagne, dont la mission consiste à aider et guider les jeunes dans leur recherche d'emploi, sollicite le versement d'une cotisation dont le montant s'élève à 0.37 € par habitant pour l'année 2006, soit une somme de 674.51 €.

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide de verser la cotisation sollicitée au P.A.I.O.

CONTRAT D'ENTRETIEN DE LA GORZIA

12/2006

La Déclaration d'Intérêt Général autorisant au titre du Code de l'Environnement les travaux de restauration du ruisseau de Gorze sur les bans communaux de Novéant et Gorze en date du 20 septembre 2004 arrivent à expiration le 20 septembre 2006.

Dans le cadre du contrat pluriannuel signé avec le Département de la Moselle et de la convention avec l'agence de l'eau Rhin-Meuse, la commune de Novéant, maître d'ouvrage du projet, s'est engagée à assurer une structure pérenne d'entretien du cours d'eau après l'achèvement des travaux.

A cet effet, le Conseil Municipal décide :

- de solliciter l'autorisation de la DDAF au regard de la DIG en cours
- de solliciter un contrat d'entretien de 4 ans au maître d'œuvre Sinbio
- de solliciter l'aide financière des partenaires financiers (Conseil Général de la Moselle et agence de l'eau)

Modification du Cahier des Charges pour la chasse communale

13/2006

Par délibération n°68/2005 du 26 Octobre 2005, le Conseil Municipal a adopté le cahier des charges type auquel il a ajouté les trois clauses suivantes :

- l'existence d'un plan d'aménagement forestier concernant la forêt communale de Novéant et la forêt communale de Jussy
- l'existence d'une pénétration touristique nécessitant l'application rigoureuse des mesures de sécurité
- l'interdiction de chasser, entre autres, sur les terres préparées, ensemencées ou couvertes de récolte, sans l'autorisation du propriétaire.

Monsieur le Maire fait part d'une requête d'un adjudicataire de la chasse faisant état de l'illégalité de cette dernière clause. En effet, cette clause fait partie de la police de la chasse qui ne relève pas des pouvoirs de police attribués à Monsieur le Maire. Le Maire dispose d'un pouvoir général de police afin d'assurer le bon ordre, la sécurité ou la salubrité publique, ce qui n'est pas le cas de cette mesure.

En conséquence, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de supprimer cette troisième clause du cahier des charges.

ENTRETIEN DES AVALOIRS :

14/2006

La commune de Novéant, suite à son retrait du SMAM, a vu son contrat d'entretien des avaloirs avec la régie HAGANIS résilié.

Monsieur le Maire donne lecture d'un devis proposé par l'entreprise RICHARD Assainissement proposant un entretien des avaloirs à 7.05 € H.T. l'unité avec traitement des résidus.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer ledit devis avec l'entreprise RICHARD Assainissement.

SIGNATURES